



Benoît HUET
Groupe POUR ECOUEN
Conseiller municipal

Ecouen, le 26 mai 2020

OBJET : candidature au mandat de maire

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Après avoir mûrement réfléchi, je vous présente ma candidature pour le mandat de maire.

Ma démarche peut apparaître comme dérisoire au vu de la majorité de membres de la liste *Bien Vivre à Ecouen* dans le nouveau conseil. Son but ne relève pas d'une quelconque posture de politique politicienne ou d'un amour propre exagéré. Par cette candidature, je veux pousser un cri d'alarme sur l'état de la démocratie locale dans notre commune.

Bafouées déjà du temps de Monsieur Bernard Angels, nos institutions municipales continuent malheureusement d'être malmenées sous la mandature de Madame Catherine Delprat.

Il y a seulement quelques jours, la page Facebook de la ville annonçait que « l'élection du maire, Catherine Delprat, aura lieu le 26 mai à 20H30 ». Quelle méconnaissance de nos institutions, quelle indécatesse vis à vis des conseillers municipaux chargés par les citoyens d'élire le maire !

Mais il y a plus grave. Le conseil municipal a été trompé par Madame Delprat sur le dossier majeur de l'hôtel-restaurant.

Le 11 décembre 2018, on vous a expliqué qu'il avait fallu passer des marchés sans mise en concurrence suite à aléas techniques pendant les travaux de transformation de la Maison des Solidarités en hôtel-restaurant.

Puis, Madame Delprat vous a informé que le sous-préfet demandait l'annulation de ces marchés car le manque de jurisprudence (Cf CR du conseil municipal du 20/02/2019) ne permettait pas d'appliquer l'article du code des marchés publics autorisant, dans certains cas, la passation de marchés sans mise en concurrence.

Après refus par Madame le Maire de communiquer plusieurs documents du dossier, j'ai dû recourir à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour en disposer. Je vous joins par envois électroniques successifs les pièces du dossier. Vous pourrez évaluer par vous-même l'écart entre la réalité et ce qui a été présenté aux conseils municipaux des 11 décembre 2018 et 20 février 2019. Je vous invite à bien

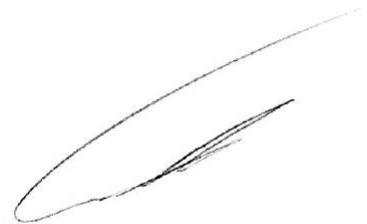
lire ces documents. Pour le sous-préfet, il n'y a aucun aléa technique dans le dossier, ni manque de jurisprudence, mais clairement une violation des règles de la commande publique.

Sur la même affaire, il y a encore incohérence sur la date des marchés. Le 21 septembre 2018 vous a été communiqué comme date de décision de passer les marchés, alors que les pièces que la mairie m'a transmises datent d'avril 2018.

Quant au programme que je porte avec le groupe *Pour Ecouen*, vous le connaissez : accompagner les commerçants, faire revenir la vie dans la ville, faire d'Ecouen une ville écologiquement exemplaire, développer l'offre de garde d'enfants, un soutien quotidien pour nos anciens, une attention accrue aux personnes handicapées, renforcer les moyens pour la sécurité. Ce programme est réalisable en décompressant l'étau qui pèse sur le fonctionnement et en associant réellement nos concitoyens aux prises de décision.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, vous avez maintenant des informations supplémentaires pour élire votre maire en toute connaissance de cause. Vous pouvez exiger que la démocratie communale soit mieux traitée, en votant pour ma candidature ou, si vous le préférez, en votant blanc.

Je vous prie de recevoir, **Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux**, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.